

GRATUIT

13^e ÉDITION

SEMAINE JEUNESSE ET PATRIMOINE EN WALLONIE

DU LUNDI 3
AU VENDREDI 7
AVRIL 2023



LA WALLONIE
INDUSTRIELLE

POUR LES ÉLÈVES
DE LA 5^e PRIMAIRE
À LA 2^e SECONDAIRE



CAHIER PÉDAGOGIQUE

LA LOUVIÈRE (STRÉPY-BRACQUEGNIES)

L'ASCENSEUR HYDRAULIQUE N° 3 DU CANAL DU CENTRE HISTORIQUE

ARCHÉOFORUM

SITUÉ EN PLEIN CŒUR DE LIÈGE,
L'ARCHÉOFORUM EST UN DES PLUS GRANDS
SITES ARCHÉOLOGIQUES URBAINS.

EN COMPAGNIE D'UN GUIDE, VEZ DÉCOUVRIR LES FONDATIONS
DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE AINSI QUE LES VESTIGES
D'UNE VILLA ROMAINE ET DES TRACES PRÉHISTORIQUES.



- ★ DIFFÉRENTES VISITES SCOLAIRES, ADAPTÉES AUX ENFANTS DÈS LA 2^e MATERNELLE, VOUS SONT PROPOSÉES :
- ★ IL ÉTAIT UNE FOIS UN PRINCE ★ ARCHÉOLOGUES EN HERBE (DÉCOUVERTE DU MÉTIER D'ARCHÉOLOGUE)
- ★ LE RALLYE ARCHÉOLOGIQUE (GRAND JEU DE QUESTIONS À TRAVERS LES DIFFÉRENTES ÉPOQUES)

T. 04 250 93 70 ★ E. INFOARCHEO@AWAP.BE ★ W. WWW.ARCHÉOFORUMDELIEGE.BE

Chaque année, la Semaine Jeunesse et Patrimoine emmène les élèves et leurs professeurs à la découverte du patrimoine wallon. En 2023, le patrimoine est abordé sous l'angle de «La Wallonie industrielle». Afin de préparer ou compléter la visite des classes sur place, chaque site participant à l'évènement dispose d'un carnet pédagogique qui lui est consacré. Les pages qui suivent présentent le lieu qui fera ou a fait l'objet de la visite de manière classique mais également plus ludique.

MAIS AVANT TOUTE CHOSE, C'EST QUOI LE «PATRIMOINE» ?

Le patrimoine constitue un héritage du passé. Il regroupe tout ce qui nous a été légué par nos ancêtres et que nous transmettrons à notre tour aux générations futures. Cet héritage se décompose en :

– patrimoine naturel

Sites naturels (qui sont l'œuvre de la nature), parcs ou jardins (qui sont le résultat de l'action humaine), arbres remarquables...;

– patrimoine culturel. Celui-ci peut être :

– **immatériel** : traditions, coutumes, savoir-faire...;

– **matériel** : bâtiments, objets archéologiques, œuvres d'art... On peut y distinguer le :

– **patrimoine mobilier** (ce qui peut être déplacé, les objets);

– **patrimoine immobilier** (ce qui ne peut pas être déplacé, les bâtiments);

– **patrimoine immobilier par destination** (les éléments qui sont fixés de manière durable au patrimoine immobilier, comme un autel dans une église, par exemple).

La Semaine Jeunesse et Patrimoine a plus précisément pour but de mettre en valeur le patrimoine immobilier de Wallonie.

Parmi les biens qui le composent, environ 4 000 sont protégés. Ceci implique qu'il convient de les préserver. Le **patrimoine protégé (ou classé)** est divisé en quatre catégories, les :

– **monuments** : châteaux, églises, moulins, fermes... (c'est la catégorie de loin la plus importante);

– **ensembles architecturaux** : ensembles de bâtiments qui sont envisagés en groupe et ont un intérêt ensemble;

– **sites** : sites naturels, parcs et jardins...;

– **sites archéologiques** : sites qui contiennent des vestiges archéologiques.

Certains de ces biens peuvent être considérés comme faisant partie du **patrimoine exceptionnel de Wallonie** et parmi ceux-ci, quelques biens se trouvent sur la Liste du **patrimoine mondial** (UNESCO).

À côté des biens classés, il existe d'autres éléments non protégés mais auxquels on reconnaît un intérêt patrimonial. Ils sont rassemblés dans des listes qui servent de référence (inventaires, petit patrimoine populaire wallon regroupant des éléments de notre cadre de vie comme les points d'eau, le petit patrimoine sacré, l'art décoratif...).

LA SEMAINE JEUNESSE ET PATRIMOINE

Pour être en mesure de transmettre le patrimoine, il faut que celui-ci soit conservé dans de bonnes conditions et parfois restauré. Un entretien régulier permet d'éviter que ces biens ne s'abîment, c'est ce qu'on appelle la **conservation**. Mais parfois, ce n'est pas suffisant et il faut entamer des travaux plus importants, on parle alors de **restauration**. Celle-ci doit se faire selon des règles bien définies lorsque le bien est protégé. Quand le bâtiment n'est plus occupé, il est essentiel de lui trouver une autre fonction pour qu'il soit à nouveau habité ou utilisé et, ainsi, conservé plus facilement. Ce changement de fonction s'appelle la **réaffectation** : une ancienne ferme peut accueillir des salles de réception, une ancienne usine peut devenir un musée...



© AWaP

Le patrimoine classé est signalé par un écusson blanc et bleu qui indique qu'il jouit de cette protection.

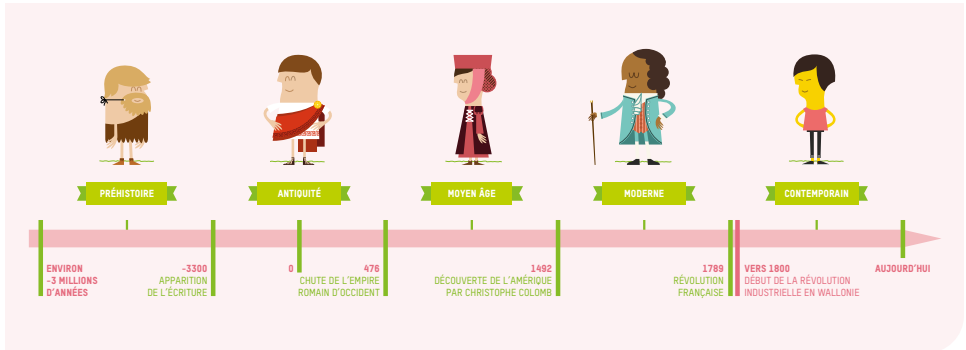
EN 2023, PLACE À « LA WALLONIE INDUSTRIELLE »

L'industrie se définit généralement comme l'ensemble des activités économiques destinées à produire des biens par la transformation et la mise en œuvre de matières premières. La transformation de matières premières nécessite d'abord de l'énergie et donc du charbon, un combustible bien présent en Wallonie, mais aussi une main-d'œuvre qualifiée. Ces ingrédients ont permis le développement de ce que l'on a appelé la Révolution industrielle. Celle-ci a transformé considérablement la société pour en faire ce qu'elle est aujourd'hui. Elle se caractérise par des innovations techniques qui ont modifié l'organisation du travail, permis le développement de voies de communication, mené à l'émergence du capitalisme...

La Révolution industrielle débute dans la deuxième moitié du 18^e siècle en Angleterre. Elle n'arrivera sur le continent européen qu'au début du 19^e siècle, via la Belgique et la Wallonie plus particulièrement. Avant cette époque, la majorité de la population vivait en milieu rural. Les revenus de l'agriculture étaient complétés par un artisanat encore largement effectué à la maison. Le travail était alors rendu possible grâce à la force des hommes ou des animaux, celle du vent ou de l'eau (pour les moulins qui entraînaient des meules ou d'autres outils). Au 18^e siècle, l'invention de la machine à vapeur remplace ces sources d'énergie. Celle-ci décuple la force de travail afin de fabriquer plus et plus vite. C'est la mécanisation. Le travail se fait dorénavant et massivement en usine. La population quitte la campagne pour trouver du travail en ville. Ces changements sont tellement importants dans nos régions que la Wallonie est considérée durant un moment comme la deuxième puissance économique mondiale, après la Grande-Bretagne.

Mais au-delà de la Révolution industrielle, notre région a connu d'autres formes importantes de production que l'on qualifie parfois aussi d'industries. Tout n'a donc pas débuté aux 18^e et 19^e siècles. Les pages qui suivent proposent d'aborder « la Wallonie industrielle » au travers d'un site qui incarne ce changement majeur ou qui a contribué à le préparer.

LES LIEUX PARTICIPANT À LA SEMAINE JEUNESSE ET PATRIMOINE



BRABANT WALLON

- 1 - Rebecq – Le Grand Moulin d’Arenberg et le musée du Porphyre

HAINAUT

- 2 - Antoing (Calonne) – Les fours à chaux Soufflet-Leblond
- 3 - Boussu (Hornu) – Le Grand-Hornu
- 4 - Charleroi (Marcinelle) – Le Bois du Cazier
- 5 - La Louvière (Houdeng-Aimeries) – Bois-du-Luc, musée de la Mine et du Développement durable
- 6 - La Louvière – Keramis
- 7 - La Louvière (Strépy-Bracquegnies) – L’ascenseur hydraulique n° 3 du canal du Centre historique
- 8 - Mons – Le Mons Memorial Museum
- 9 - Mons (Spiennes) – Les minières néolithiques de Spiennes et le Silex’s
- 10 - Soignies – L’ancienne Grande Carrière Pierre-Joseph Wincqz et le Pôle de la Pierre
- 11 - Tournai – Le site de l’ancienne imprimerie Casterman

LIÈGE

- 12 - Ans (Loncin) – La nécropole nationale du fort de Loncin
- 13 - Liège – La Maison de la Métallurgie et de l’Industrie de Liège (MMIL)

- 14 - Liège – Le musée de la Vie wallonne
- 15 - Seraing – Le château du Val Saint-Lambert
- 16 - Sprimont – Le Centre d’interprétation de la pierre
- 17 - Verviers – Le Centre touristique de la Laine et de la Mode

LUXEMBOURG

- 18 - Neufchâteau (Grapfontaine) – Les anciennes ardoisières de Warmifontaine
- 19 - Vielsalm – Le musée du Coticule de Salm-Château

NAMUR

- 20 - Andenne – L’Espace muséal d’Andenne
- 21 - Dinant (Bouvignes-sur-Meuse) – La Maison du patrimoine médiéval mosan
- 22 - Gembloux – La Maison du Bailli et son musée de la Coutellerie



Pour aller plus loin, tous les cahiers pédagogiques sont rassemblés en un carnet unique à télécharger sur notre site Internet : www.journeesdupatrimoine.be.



© N. Mattioka

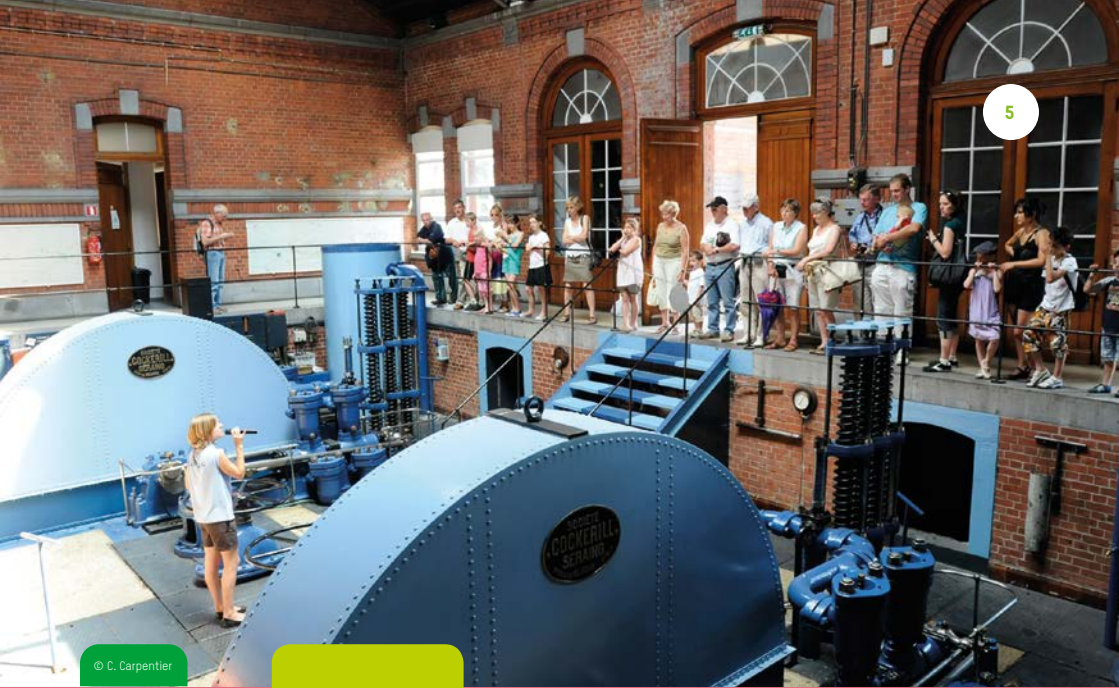
L'ASCENSEUR HYDRAULIQUE N° 3 DU CANAL DU CENTRE HISTORIQUE

Il existe plusieurs manières de faire circuler les marchandises : par la route, les voies d'eau, l'air ou le chemin de fer. Chacune propose des avantages et des inconvénients. Si d'autres moyens sont plus récents, le transport par voie d'eau existe depuis l'Antiquité. Il permet en effet d'acheminer à un moindre coût des marchandises d'un volume et d'un poids importants par la mer, les cours d'eau navigables et, plus tard, les canaux creusés par l'homme. Mais en Wallonie, un problème subsiste : la liaison entre les bassins fluviaux de l'Escaut et de la Meuse fait défaut.

La création de cette liaison était pourtant déjà dans l'air bien avant la création de la Belgique. Une série de canaux sont en effet mis en service dans la première moitié du 19^e siècle : le canal reliant Mons à Condé, en France, en 1818, le canal reliant Charleroi à Bruxelles en 1832, par exemple. Il faudrait cependant, pour desservir correctement l'ensemble des bassins houillers du Hainaut, pouvoir relier ces deux canaux principaux. Or, deux problèmes essentiels se posent. La quantité d'eau

nécessaire au fonctionnement des écluses est insuffisante et la différence de niveau entre les deux bassins fluviaux (au niveau de la crête de partage) est particulièrement importante. Jusqu'au milieu du 19^e siècle, les différences de niveau des voies navigables sont gommées par des écluses à sas. Elles ne permettent toutefois pas de franchir plus de 3 m de dénivelé. Pour résoudre le problème d'importantes différences de niveau se développe en Angleterre le principe de l'ascenseur à bateau, mis en mouvement grâce à la force de l'eau. Ces ascenseurs nécessitent moins d'eau qu'une série d'écluses très rapprochées les unes des autres.

Les travaux de construction du futur canal du Centre débutent en 1882 tandis que l'ascenseur n° 1 est inauguré en 1888 à Houdeng-Goegnies. Il ne sera réellement mis en fonction qu'en 1917 à l'achèvement de l'ensemble du canal, retardé pour diverses raisons dont la plus importante est l'éclatement de la Première Guerre mondiale. L'occupant ayant pris conscience de l'intérêt de la future liaison pour le transport de troupes et de matériel militaire vers la France, les travaux reprennent et



© C. Carpentier

Brabant wallon
.....Hainaut
.....Liège
.....Luxembourg
.....Namur
.....

le canal est mis en service en 1917, avec trois ascenseurs complémentaires (le n° 2 à Houdeng-Aimeries, le n° 3 à Bracquegnies et le n° 4 à Thieu). Trois salles des machines, situées aux abords des ascenseurs n°s 1, 3 et 4, en assurent le fonctionnement. Enfin, une série de ponts tournants, de ponts-levis, de ponts fixes, une passerelle piétonnière, des maisons éclésières... jalonnent le tracé du canal. Les quatre ascenseurs du canal du Centre historique et leur site sont inscrits depuis 1998 sur la Liste du patrimoine mondial.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lors de sa mise en service en 1917, le canal du Centre permettait le passage de

péniches de 300 t, la norme en vigueur à l'époque pour le trafic fluvial. Ces normes ont évolué avec le temps et, en 1957, a commencé la modernisation des canaux belges pour permettre le passage de péniches de 1 350 t. Pour le canal du Centre, les travaux ont duré de 1963 à 2002. Ceux-ci ont donné lieu à la création d'un nouveau tracé dont le dénivelé est pris en charge par l'ascenseur unique de Strépy-Thieu, le plus grand d'Europe. L'ancien tracé, réservé au tourisme et à la navigation de plaisance, est désigné dorénavant sous le nom de canal du Centre historique.

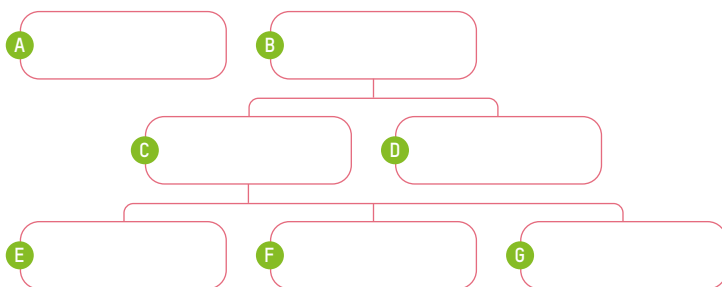
À VOUS DE JOUER !

1

...

REPLACE LES CATÉGORIES DE PATRIMOINE AU BON ENDROIT :

[1] patrimoine naturel – [2] patrimoine culturel – [3] patrimoine matériel – [4] patrimoine immatériel – [5] patrimoine mobilier – [6] patrimoine immobilier – [7] patrimoine immobilier par destination

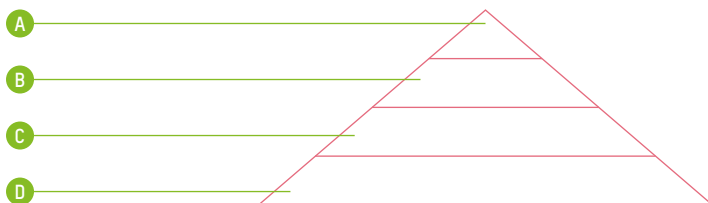


2

...

REMETS DANS LE BON ORDRE LES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET COLORIE EN BLEU LES ÉLÉMENTS CONSTITUANT LE PATRIMOINE PROTÉGÉ :

[1] le patrimoine mondial – [2] les biens reconnus comme possédant un intérêt patrimonial (biens aux inventaires, petit patrimoine populaire wallon) – [3] le patrimoine exceptionnel de Wallonie – [4] les biens classés



3

...

REPLACE DANS LA BONNE CATÉGORIE LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE SUIVANTS :

(1) un orgue – (2) une statue – (3) un jardin historique – (4) un carnaval – (5) un moulin – (6) la musique – (7) un château – (8) un bijou – (9) un arbre remarquable – (10) une usine – (11) une recette de cuisine – (12) un vitrail – (13) une chapelle – (14) la langue wallonne

- A** Patrimoine naturel :
- B** Patrimoine immatériel :
- C** Patrimoine mobilier :
- D** Patrimoine immobilier :
- E** Patrimoine immobilier par destination :
-

4

...

UN PEU DE VOCABULAIRE. ASSOCIE LES MOTS À LEUR DÉFINITION :

(1) amont – (2) ouvrage d'art – (3) dénivellation – (4) aval – (5) génie civil

- A** La partie d'un cours d'eau qui se situe le plus près de l'embouchure, par rapport à un lieu déterminé
.....
- B** La partie d'un cours d'eau qui se situe le plus près de la source, par rapport à un lieu déterminé
.....
- C** Terme généralement employé pour désigner une construction civile comme un pont tournant, une écluse, un ascenseur ou un plan incliné
.....
- D** Différence de niveau entre deux points
.....
- E** Expression désignant l'art de la construction civile en général et comprenant l'ensemble de ses techniques dont, par exemple, celles que montrent les ascenseurs à bateaux

A =

B =

C =

D =

E =

5

...

EN WALLONIE, LE RÉSEAU DES VOIES NAVIGABLES S'APPUIE SUR DEUX GRANDS FLEUVES. IDENTIFIE-LES PARMIS LES QUINZE COURS D'EAU CI-DESSOUS ET SOULIGNE LES AUTRES RIVIÈRES WALLONNES CITÉES. PEUX-TU INDIQUER À QUEL BASSIN FLUVIAL ELLES APPARTIENNENT?

La Seine

Le Pô

Le Mékong

Le Bocq

L'Yser

La Lesse

La Meuse

La Sambre

Le fleuve Sénégal

L'Amazone

Le Nil

L'Escaut

L'Ourthe

Le Gange

La Haine

Le(s) bassin(s) concerné(s) :

.....

.....

.....

6

...

SACHANT QU'UN CAMION TRANSPORTE EN MOYENNE 25 TONNES DE MARCHANDISES AUXQUELLES IL FAUT AJOUTER PLUSIEURS TONNES POUR SON PROPRE POIDS, COMBIEN FAUT-IL DE CAMIONS POUR REMPLACER UNE PÉNICHE DE 1 350 TONNES (CE POIDS S'ENTEND POIDS DU BATEAU ET CHARGEMENT COMPRIS)?

A



Entre 10 et 15 camions

.....

B



Entre 40 et 45 camions

.....

C



Entre 80 et 85 camions

6
...

REPLACE LES MOTS SUIVANTS DANS LE TEXTE :

(1) Franchir – (2) raides – (3) vannes – (4) portes – (5) Moyen Âge – (6) écluses – (7) niveau – (8) vases – (9) dénivelés – (10) équilibre

Les ont été inventées à la fin du pour permettre aux bateaux de les obstacles que présentent les cours d'eau (pentes trop , chutes, ...). Mais pour faire simple, comment ça marche?

Une écluse permet, en jouant sur le de l'eau, de faire passer les bateaux d'un tronçon navigable à un autre. Les niveaux d'eau de part et d'autre de l'écluse sont réglés au moyen de selon le principe des communicants.

Concrètement, le bateau entre dans l'écluse, dont l'eau est au même niveau que le cours d'eau ou le canal dont il vient. Les portes se referment derrière lui. Grâce aux vannes, le niveau d'eau est modifié à l'intérieur de l'écluse pour le faire correspondre au niveau du cours d'eau ou du canal dans lequel le bateau doit s'engager pour poursuivre son voyage. Lorsque ce point d' est atteint, les s'ouvrent et le bateau peut poursuivre sa route.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

SOLUTIONS

1. A. (1) – B. (2) – C. (3) – D. (4) – E. (5) – F. (6) – G. (7)

2. A. (1) – B. (3) – C. (4) – D. (2)

Les 3 étages supérieurs de la pyramide doivent être coloriés.

3. A. (3) – (9)
 B. (4) – (6) – (11) – (14)
 C. (2) – (8)
 D. (5) – (7) – (10) – (13)
 E. (1) – (12)

4. A. (4) – B. (1) – C. (2) – D. (3) – E. (5)

5. Les fleuves sur lesquels s'appuient les voies navigables wallonnes sont l'Escaut et la Meuse. Le cours de l'Yser est limité à la Flandre.

Les autres cours d'eau wallons sont : le Bocq, l'Ourthe, la Sambre, la Lesse et la Haine.

La Haine appartient au bassin de l'Escaut.

La Lesse, le Bocq, la Sambre et l'Ourthe appartiennent au bassin de la Meuse.

6. B

7. 6 – 5 – 1 – 2 – 9 – 7 – 3 – 8 – 10 – 4

Gratuit

1^{er} mai

2023



De nombreux
châteaux ouverts



Des visites
et animations
pour petits
et grands



Un jeu de piste

3^e édition

La vie de château
en famille

Infos : 085 27 88 80

www.journeesdupatrimoine.be



Wallonie
patrimoine
AWaP

MSW

PUBLICATION GRATUITE

SECRÉTARIAT DES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Agence wallonne du Patrimoine
Rue Paix-Dieu, 1b
B-4540 Amay

085 27 88 80
journeesdupatrimoine@awap.be
www.journeesdupatrimoine.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

Annick Fourmeaux
Directrice générale SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
Rue du Moulin de Meuse, 4
B-5000 Beez

GRAPHISME ET MISE EN PAGE

Emmanuel van der Sloot

IMPRESSION

Picking Graphic

Dépôt légal : D/2023/14.407/23
ISBN : 978-2-39038-176-1

